

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

Conseil d'administration du vendredi 21 janvier 2022 à 16h00

- Compte rendu de réunion -

Etat de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
<i>Collège des représentants issus du Conseil de la Métropole :</i>					
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard	X			Arrivée postérieurement au vote du dossier n° 2022-1 - Pas de dépôt de pouvoir
MILLET	Pierre-Alain	X			Départ antérieurement au vote du dossier n° 2022-4 - Pouvoir donné à GROULT Florestan
NOVAK	Floyd	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14.
- Date de convocation du Conseil d'administration : 13 janvier 2022.
- Secrétaire de séance : NOVAK Floyd.

Ordre du jour

1 - Installation du Conseil d'administration

- Installation des membres du Conseil d'administration par M. BERNARD Bruno, Président de la Métropole de Lyon.

Discours de Bruno BERNARD, Président de la Métropole

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau potable,

Tout d'abord, je tenais à vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année. Cette année sera l'année des grands défis pour construire un service public de l'eau résilient, efficace et performant.

C'est avec grand plaisir, et non sans une certaine fierté, que j'installe aujourd'hui les membres du collège des élus du Conseil d'administration de la régie publique de l'eau potable de la Métropole de Lyon.

Cela fait désormais plus d'un an que nous travaillons sans relâche à la reprise en régie de la production et de la distribution de l'eau potable. Ce jour marque un tournant : la régie s'autonomise et acquiert sa propre structure de gouvernance.

Ce Conseil d'administration est pluriel, paritaire et représentatif de notre société. Ainsi, ce sont aujourd'hui 14 élus qui le rejoignent. L'année prochaine, lors de la reprise effective du service par la régie, deux représentants des salariés ainsi que quatre représentants des usagers viendront le compléter.

Nous avons fait le choix d'une représentation forte de la société civile, dans l'objectif d'impliquer les citoyens dans des décisions qui les concernent toutes et tous : la gestion soutenable du service public d'eau potable.

Le Conseil d'administration jouera un rôle clé. Ainsi, il s'assurera de la cohérence entre les orientations stratégiques fixées par la Métropole et les actions conduites par la régie publique. Plus spécifiquement, il votera le budget, adoptera le rapport annuel sur la qualité du service et le rapport financier et décidera des emprunts.

C'est donc une mission difficile, mais ô combien passionnante, que vous assurerez.

L'année 2022 est une année charnière. L'équipe de préfiguration, aujourd'hui presque au complet et que je remercie, a la lourde responsabilité de mener à leur terme toutes les étapes permettant une reprise en régie efficiente.

La régie publique de l'eau potable, en plus de ses missions d'exploitation, aura pour objectif une gestion soutenable et intégrée de la ressource. C'est en ce sens qu'elle conduira, en lien avec la Métropole, une politique volontariste de protection de la qualité de la ressource, notamment vis-à-vis des pollutions par les pesticides. La régie sera également garante d'un accès universel à une eau potable de qualité. Au cours de l'année 2022, nos réflexions porteront sur l'instauration d'une tarification, permettant d'allier justice sociale et justice environnementale.

C'est avec enthousiasme que je clos ce discours. Je vous félicite tous et toutes d'avoir accepté de rejoindre ce beau projet de création d'une régie publique d'eau potable et je suis convaincu que vous saurez accomplir avec succès les missions qui vous incombent.

- Ouverture de la séance sous la présidence de Mme REVEYRAND Anne, Doyen d'âge.

2 - Election du Président ou de la Présidente du Conseil d'administration (délibération n° 2022-1)

Vu, le projet de délibération transmis aux membres du Conseil d'administration ;

Considérant qu'après l'appel de candidatures auquel il a été procédé, seule la candidature de Mme GROSPERRIN Anne a été présentée ;

Madame GROSPERRIN Anne est élue Présidente du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon - la Régie et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Arrivée de M. MARION Richard.

Discours d'Anne GROSPERRIN, Présidente du Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau potable, Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'accordez pour assurer la présidence de la Régie publique de l'eau. C'est avec plaisir et détermination que je m'investirai dans le rôle que vous me confiez aujourd'hui.

Ce premier Conseil d'administration est un moment important pour toutes celles et ceux qui sont engagés depuis un an et demi dans la construction de ce grand projet dont la finalité est de garantir une gestion en bien commun de l'eau, pour notre Métropole. Je les remercie vivement pour cet engagement constant et précieux, et la capacité à travailler collectivement que nous avons pu ainsi bâtir ensemble.

J'adresse à chacune et chacun mes meilleurs vœux pour cette année.

Je formule également le vœu qu'en 2022, la Régie publique désormais créée, nous rassemble dans l'intérêt général, au service de la pleine réussite de cette année de transition et de la reprise opérationnelle du service au 1er janvier 2023.

Vous le savez, nous l'avons souvent évoqué lors de nos travaux, au cours du XXI^e siècle, dans le contexte de modifications climatiques majeures, l'eau pourrait devenir un enjeu politique et économique comparable à ce que fut, par exemple, le pétrole durant les dernières décennies. Nous en constatons déjà les effets dans de nombreuses parties du globe.

La raréfaction et la vulnérabilité de la ressource font craindre des tensions accrues sur les usages. À mesure que les contraintes hydriques se font plus fortes, des conflits émergent entre catégories d'utilisateurs, pour l'essentiel, entre agriculture et alimentation en eau. Ce n'est pas une vue de l'esprit, celles et ceux d'entre nous qui siègent à l'Agence de l'eau, dans les syndicats de rivière ou dans un Sage le constatent par de nombreux exemples. La situation est déjà préoccupante pour les territoires des Monts du Lyonnais, du Val de Saône, le bassin versant du Garon ou l'Est lyonnais.

Par ailleurs, rendre disponibles et accessibles les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène est essentiel pour la préservation de la santé et du bien-être de tous les habitants. Ce n'est pas effectif aujourd'hui dans notre Métropole, où 3 000 personnes vivent constamment à la rue et 18 000 sont sans logement avec un accès souvent difficile et très précaire à ces services pourtant d'importance vitale.

Face à ces défis majeurs, la gestion publique peut contribuer à faire changer significativement l'approche de la gestion de la ressource en eau. C'est donc une grande et belle mission qui nous est confiée à partir de ce jour par la Métropole, autorité organisatrice, et je compte sur vous toutes et tous pour la mener à bien. Pour cela, nous pourrons nous appuyer, j'en suis sûre, sur les compétences et l'engagement de l'ensemble des salariés et de la direction de notre Régie.

Ce conseil va nous permettre de faire un premier point sur le fonctionnement des instances de la Régie. Je vous exprime ma volonté de travailler au sein de ces instances de manière collégiale, comme nous avons su le faire au sein du groupe projet.

Nous pourrons aussi y accueillir, autant qu'il en est besoin, les personnes ressources qui nous accompagneront dans nos travaux, comme c'est le cas aujourd'hui avec la présence de Zémorda Khélifi notamment, que je remercie pour son investissement.

Réactions

Nicole SIBEUD souligne que son groupe n'est pas favorable à la régie et aurait voulu une analyse réelle des modes de gestion. Pour autant, la décision a été prise par le Conseil métropolitain. Sur cette base, le groupe sera présent, constructif et vigilant.

Laurence CROIZIER souligne que son groupe n'est pas favorable à la régie, mais qu'il assurera également une participation active, positive et vigilante sur toutes les opérations. Elle fait le vœu que la nouvelle période de travail de la régie se fasse en vraie collaboration, pas un strapontin.

Anne GROSPERRIN confirme l'objectif de collaboration. Le Conseil d'administration n'est pas une arène politique mais bien une instance de la régie publique de l'eau.

Discours de Christophe DROZD

Je ne cache pas mon émotion et ma satisfaction d'être devant vous. Cette installation du CA est une nouvelle étape de ce projet sur lequel je suis depuis le 1er octobre.

Ingénieur de formation, spécialisé en procédés de traitement des eaux et des gaz, j'ai intégré la Métropole de Lille sur la méthanisation puis sur l'assainissement.

J'ai eu la chance de préfigurer la création de la régie de production d'eau de la Métropole de Lille en 2015.

Le projet du Grand Lyon présente de nombreux défis et enjeux parmi lesquels la préservation de la ressource, la question du rendement et de la performance du réseau, jusqu'à l'utilisateur final auquel il convient de reconnaître le droit d'accès digne à l'eau potable.

Ce sera pour moi la deuxième occasion de travailler avec un Conseil d'administration : je voudrais partager mon engagement à ce que les travaux présentés au CA dépassent le cadre de la seule présentation des délibérations. La vigilance des élus nous engagera à encore plus de rigueur et de transparence vis à vis des usagers qui sont en droit de demander des comptes. Je porte les valeurs de transparence et m'engage à travailler de manière constructive. Le projet est sur les rails, il est intense, et s'appuie sur des personnels de la Métropole et des personnels d'Eau du Grand Lyon.

Anne GROSPERRIN affirme que Christophe DROZD a toute sa confiance.

3 - Information sur le rôle des différentes instances au sein de la Régie

- Echanges.

4 - Fixation du nombre de Vice-Présidents (délibération n° 2022-2)

Anne GROSPERRIN propose qu'en 2022, seul un ou une Vice-Président(e) soit élu et que l'élection des deux autres vice-présidences ait lieu en 2023. Les Vice-Présidents auront vocation à présider l'une des trois commissions qui seront constituées en 2023 : commission exploitation, commission préservation de la ressource, commission usagers et accès pour tous.

Vu, le projet de délibération transmis aux membres du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Le nombre de Vice-Présidents du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon - la Régie est fixé à 1.

Etat des votes :

- pour : ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; CHAMBON Pierre ; COIN Gisèle ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; MILLET Pierre-Alain ; NOVAK Floyd ; REVEYRAND Anne.

- contre : néant.

- abstentions : CROIZIER Laurence ; PROST Emilie ; SIBEUD Nicole.

- ne prend pas part au vote : néant.

5 - Election du 1^{er} Vice-Président ou de la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'administration (délibération n° 2022-3)

Anne GROSPERRIN présente la candidature de Florestan GROULT à la vice-présidence de la régie publique de l'eau. Celui-ci a beaucoup accompagné cette année et ses compétences sont précieuses.

Vu, le projet de délibération transmis aux membres du Conseil d'administration ;

Considérant qu'après l'appel de candidatures auquel il a été procédé, seule la candidature de M. GROULT Florestan a été présentée ;

Monsieur GROULT Florestan est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon - la Régie et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Florestan GROULT affirme sa fierté d'avoir travaillé avec Anne GROSPERRIN cette année car cela a été une vraie rencontre politique. Il met en exergue la bonne combinaison des différents savoirs entre élus, citoyens/usagers et services techniques et l'état d'esprit positif dans lequel se lance la régie. Il tient à remercier les services techniques, administratifs, juridiques, comptable. Il est particulièrement sensible au fait que les usagers s'auto-constituent sur la manière dont ils vont définir leur représentation et salue la pluralité des sensibilités politique à laquelle il est attaché. Il est aussi profondément heureux de voir rassembler dans le conseil d'administration autant de visions différentes de l'eau car c'est leur synthèse qui permettra la réussite de cette entreprise. Celle de faire du service public de l'eau un outil central pour garantir le droit à l'eau, avec toute la dimension technique que cela implique.

6 - Point d'étape sur la reprise en régie

Création de la régie et stratégie (diapositive 19)

Gisèle COIN demande si l'objectif est d'intégrer les communes de la Métropole aujourd'hui gérées par le SIEVA à la régie de l'eau.

Anne GROSPERRIN répond que l'objectif est de les intégrer dans la régie avec la même qualité de service et précise que les échanges ont déjà démarré, avec notamment des questions concernant les interconnexions. L'objectif est de faire reprendre par la Régie les conventions de la Métropole avec le SIEVA, afin de permettre une reprise du service au terme des conventions.

Nicole SIBEUD voudrait revenir sur le contrat d'objectifs et savoir comment va s'organiser le travail sur son élaboration.

Christophe DROZD souhaite que le contrat d'objectif soit porté par les services métropolitains. Le pilotage et la rédaction doivent rester à la Métropole. La régie mettra ensuite en place les éléments pour y répondre. Il pointe néanmoins la nécessité d'un travail collaboratif avec l'autorité organisatrice. Il souhaite que l'ensemble des cadres de la régie participent à ce travail.

Nicole SIBEUD demande que le contrat d'objectifs fasse partie des groupes de travail mis en place.

Anne GROSPERRIN met l'accent sur le fait que plusieurs groupes de travail seront à mettre en place sur des sujets comme le contrat d'objectifs ou la communication.

Organisation (diapositive 20)

Laurence CROIZIER demande si les 30-35 personnes de la Métropole sont des personnes de la direction de l'eau ou d'autres services.

Christophe DROZD précise que c'est le cas et que ces personnes vont être au cœur du projet et qu'il existe un réel enjeu quant à l'intégration de ces personnes à la régie. Le processus retenu pour cela est le détachement d'office sans mobilité forcée.

Opérations de fin de contrat (diapositive 21)

Nicole SIBEUD demande dans quel état d'esprit se passent les échanges avec Veolia.

Anne GROSPERRIN répond que les discussions avec Veolia ont permis d'aboutir au protocole et qu'il n'existe pas de tension particulière.

Christophe DROZD précise que les discussions sont cordiales et constructives, qu'il existe une volonté affichée de collaboration et que, pour l'instant, aucun blocage n'est à déplorer avec Eau du Grand Lyon.

Pierre CHAMBON félicite la Présidente et le Vice-Président car c'est une vraie aventure qui démarre et il trouve très intéressant de pouvoir, même modestement, y participer. Il demande aussi si, à l'heure actuelle, le nombre de salariés qui vont poursuivre avec la régie ou partir, sont connus.

Christophe DROZD répond qu'à ce stade, les personnes concernées ne prennent pas encore de position ferme. En effet, il existe aujourd'hui un contrat en cours à Saint Etienne qui pourrait entraîner un départ des cadres. L'enjeu actuel est de s'assurer que les cadres acceptent d'intégrer la régie. Le postulat qui est donc fait est que toutes les personnes concernées passeront à la régie. En revanche, il faut être conscient que, dans des projets de passage en régie précédents, peu de cadres ont rejoint une régie. C'est pourquoi il est primordial aujourd'hui de leur donner des gages et d'être clair sur le statut et le projet d'entreprise que la régie veut porter.

Gisèle COIN revient sur l'évocation de la DSP de Saint Etienne et demande s'il existe d'autres DSP en cours.

Christophe DROZD précise qu'il n'y a pas d'autre DSP à proximité et met l'accent sur la grande tension qui existe sur les métiers de l'eau actuellement.

Finances et comptabilité publique (diapositive 22)

Pierre CHAMBON demande si, à terme, il est possible de réduire les dépenses concernant les services externalisés par Veolia.

Christophe DROZD apportera une réponse au prochain Conseil d'administration

Laurence BOFFET précise qu'il est possible, a priori, d'amortir sur une durée plus longue, mais que le point est à étudier.

Emilie PROST trouve que le projet devient beaucoup plus concret quand on entre dans les questions opérationnelles. Elle note que l'on parle beaucoup des risques de burn out dans le secteur privé, mais aussi dans le secteur public. M. DROZD a évoqué l'importance de l'écoute et elle trouve que ce projet est très intéressant, qu'il peut intéresser des cadres qui ont envie d'évoluer dans leur carrière, mais que ce sont des choses qui sont usantes. Elle demande si cette pression sur les équipes est anticipée. A noté l'intervention à la conduite du changement, l'humain est un point à ne pas négliger.

Christophe DROZD partage l'alerte car le projet est forcément générateur de stress et nécessite une vigilance quotidienne au sein de l'équipe de préfiguration quant au risque de burn out. Un travail avec le service d'accompagnement à la transformation de la Métropole est en cours pour intégrer l'accompagnement au changement avec une dimension RPS. Un recrutement est en cours d'un.e responsable QSE. Veolia a mis en place un baromètre qualité de vie au travail.

Ressources humaines (diapositive 23)

Zémorda KHELIFI indique que les discussions sont constructives avec les organisations syndicales de la Métropole et l'intersyndicale Veolia et qu'il n'existe pas de gros point de blocage aujourd'hui

Commande publique (diapositive 24)

Laurence CROIZIER demande s'il est envisagé de laisser des marchés à Veolia.

Christophe DROZD confirme que c'est le cas pour le SI clientèle, le centre d'appel et la télérelève notamment.

Usagers, abonnés (diapositive 25)

Continuité opérationnelle et exploitation (diapositive 26)

Nicole SIBEUD fait part de son intérêt pour un point sur les locaux et demande les projets concernant les bâtiments laissés disponibles.

Systèmes d'information (diapositive 27)

Départ de M. MILLET Pierre-Alain (pouvoir donné à M. GROULT Florestan).

7 - Organisation de la phase de préfiguration - Convention de gestion pour l'année 2022 à passer avec la Métropole de Lyon (délibération n° 2022-4)

Vu, le projet de délibération transmis aux membres du Conseil d'administration ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modalités d'organisation de la phase de préfiguration permettant à Eau du Grand Lyon - la Régie, créée le 1^{er} janvier 2022, d'être pleinement opérationnelle le 1^{er} janvier 2023,

b) - la convention de gestion à conclure pour l'année 2022 entre la Métropole et Eau du Grand Lyon - la Régie qui permettra, notamment, le remboursement par cette dernière à la Métropole des dépenses liées à cette phase de préfiguration.

2° - Autorise le directeur de la régie à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

État des votes :

- pour : ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; CHAMBON Pierre ; COIN Gisèle ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; MILLET Pierre-Alain ; NOVAK Floyd ; PROST Emilie ; REVEYRAND Anne.

- contre : néant.

- abstention : CROIZIER Laurence ; SIBEUD Nicole.

- ne prend pas part au vote : néant.

8 - Questions diverses

Demande d'ajout à l'ODJ du prochain Conseil d'administration

- point locaux

- présentation de l'équipe de préfiguration

- La séance est levée à 18h05.

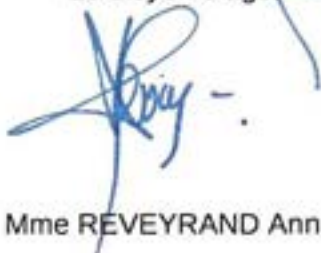
Fait à Lyon, le 21 janvier 2022.

Le Secrétaire de séance,



M. NOVAK Floyd.

Le Doyen d'âge



Mme REVEYRAND Anne.

La Présidente,



Mme GROSPERRIN Anne.

